

http://lekiosque.finances.gouv.fr

Etudes et éclairages

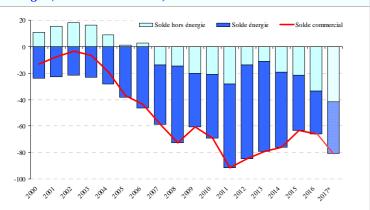


Décembre 2017

La facture énergétique repartirait à la hausse en 2017

Le solde énergétique de la France, qui s'établit à -32 milliards d'euros en 2016, s'est nettement réduit depuis son record de 2012 à -71 milliards. Son niveau est actuellement comparable au déficit hors énergie (-34 milliards). L'essentiel de la réduction du déficit énergétique repose sur la baisse des prix des hydrocarbures, notamment le cours du brent en dollar. En cohérence avec les évolutions des cours pétroliers, le solde énergétique s'améliore jusqu'en 2016 puis se détériorerait de nouveau en 2017. Deux éléments viennent toutefois tempérer l'alourdissement de la facture : d'une part, l'importance du nucléaire (70 % de la production d'énergie en France) et le développement du renouvelable limitent les impacts des variations des prix du pétrole sur la facture énergétique, comparativement aux pays voisins. D'autre part, comme la plupart des pays développés, la France améliore son efficacité énergétique en réduisant sa consommation, notamment dans les secteurs les plus gourmands (transports, résidentiel).

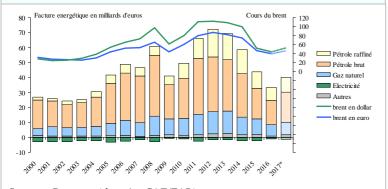
• Evolutions comparées du solde énergétique et du solde hors énergie (en milliards d'euros)



2017*: glissement sur 12 mois (novembre 2016 à octobre 2017)

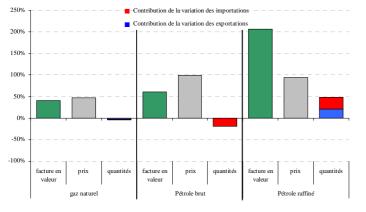
Source: Douanes (données CAF/FAB, hors matériel militaire)

2 Répartition de la facture énergétique par produit et cours du brent



Source : Douanes (données CAF/FAB)

Evolutions de la facture des hydrocarbures (valeur, prix, quantité) entre 2009 et 2012



Source : Douanes (données CAF/FAB)

La facture énergétique s'alourdirait à nouveau en 2017, après quatre années de baisse

La balance commerciale de la France, quasi-équilibrée dans les années 2000, s'est détériorée presque continuellement jusqu'au début des années 2010.

Depuis 2000, la facture énergétique ne cesse d'augmenter pour atteindre un record à 71 milliards d'euros en 2012 (cf. ①), tandis que le solde hors énergie est passé d'une situation d'excédent jusqu'en 2006 à un déficit croissant.

Entre 2012 et 2016, la tendance s'est inversée : le déficit commercial de la France s'est réduit de 19 milliards pour atteindre 66 milliards en 2016. Cette inversion s'explique essentiellement par l'allègement de la facture énergétique : en effet, le déficit énergétique diminue de moitié sur la période et s'établit à -32 milliards en 2016. A l'inverse, le déficit hors énergie (-34 milliards en 2016) se creuse nettement et dépasse pour la première fois celui de l'énergie.

Selon les données provisoires de 2017* (glissement sur 12 mois), la dégradation de la balance commerciale s'amplifierait, en raison de la détérioration conjointe des deux composantes.

Le solde énergétique est structurellement déficitaire pour l'ensemble de ses composantes, à l'exception de l'électricité qui dégage un très léger excédent (cf. 2). En 2016, il se compose majoritairement de pétrole brut (56 %), de gaz naturel (22 %) et de pétrole raffiné (22 %).

La facture énergétique s'alourdit jusqu'en 2012 du fait de la flambée des prix du pétrole

Depuis 2009, l'évolution de la facture énergétique suit avant tout les variations du prix du pétrole.

Entre 2009 et 2012, la facture énergétique s'est alourdie de 30 milliards. L'alourdissement de 75 % s'explique par l'impact de l'évolution des cours du brent sur la valeur des importations. Le prix du baril de brent est multiplié par deux, passant de 44 euros en 2009 à 87 euros en 2012.

Ainsi, malgré un recul de 20 % des quantités de pétrole brut importées, la facture du pétrole brut s'alourdit de 60 % sur cette période et passe de 23 milliards en 2009 à 37 milliards en 2012.

La facture du pétrole raffiné est multipliée par trois, passant de 6 milliards en 2009 à 19 milliards en 2012. Elle progresse du fait de l'augmentation des quantités importées et de la baisse des quantités exportées (cf. 6). En effet, la période 2009-2012 est caractérisée par la fermeture de quatre raffineries (seules huit restent encore en activité). On assiste alors à la substitution des achats de pétrole raffiné à ceux de pétrole brut.



Par ailleurs, la France qui est exportatrice de pétrole raffiné voit sa capacité à exporter se réduire, ce qui accentue la dégradation du solde énergétique.

Enfin, la facture relative au gaz naturel passe de 10 milliards en 2009 à 15 milliards en 2012. A l'inverse, le solde de l'électricité reste excédentaire et progresse de 1 milliard.

La facture énergétique diminue de moitié entre 2012 et 2016

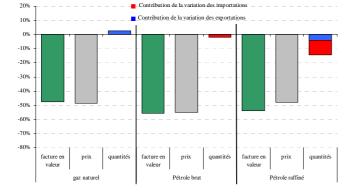
Entre 2012 et 2016, comme pour la période précédente, les évolutions des cours mondiaux expliquent l'essentiel des variations de la facture énergétique. Sur cette période, les cours du brent refluent de 54 %, passant de 87 euros par baril en 2012 à 40 euros en 2016. Dans le même temps, la facture énergétique s'allège de 38 milliards, soit une réduction de 54 %. Cette baisse touche les trois produits (gaz naturel, pétrole brut et raffiné) dans les mêmes proportions, alors qu'entre 2009 et 2012 le taux d'évolution de la facture du pétrole raffiné était largement supérieur à celui des autres composantes.

Malgré la relative stabilité des quantités échangées sur cette période, le déficit du pétrole brut se réduit de 20 milliards et celui du gaz naturel de 7 milliards. En revanche, l'allègement de 10 milliards de la facture du pétrole raffiné, repose non seulement sur la baisse des prix mais également sur le recul de 3,3 millions de tonnes des quantités importées et l'augmentation de 0,5 million de tonnes des quantités exportées (cf.4).

L'excédent sur l'électricité se réduit de 1 milliard, passant de 1.7 milliard en 2012 à 0.7 milliard en 2016.

En 2017, les cours mondiaux du pétrole repartent à la hausse, se situant à 53 dollars par baril de brent en moyenne sur les dix premiers mois, après 44 dollars en moyenne en 2016. Ainsi, la facture énergétique se dégraderait à nouveau de 6 milliards et s'établirait à 38 milliards en 2017*.

• Evolutions de la facture des hydrocarbures (valeur, prix, quantité) entre 2012 et 2016



Source: Douanes (données CAF/FAB)

Avantage au mix énergétique de la France

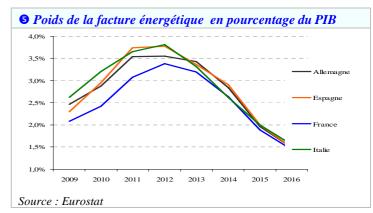
La France est de loin le premier producteur d'électricité nucléaire en Europe. L'Allemagne et l'Espagne ont réduit leur production d'énergie d'origine nucléaire, tandis que l'Italie ne dispose plus d'aucun réacteur en fonctionnement.

Ainsi, le mix énergétique français caractérisé par l'importance de l'electricité produite en France limite son taux de dépendance énergétique. Ce ratio, défini par le rapport entre l'énergie importée et la consommation totale d'énergie, est plus faible en France (46 %, source Eurostat), qu'en Allemagne (62 %), en Espagne (73 %) et en Italie (77 %).

Aussi, si l'on rapporte la facture énergétique au PIB, la charge de l'énergie était plus favorable à la France qu'à ses voisins jusqu'en 2012.

Depuis 2012, le poids de la facture énergétique converge en Europe (légèrement supérieure à 1,5 % pour la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie) (cf. 6).

En effet, en période de baisse des prix, comme entre 2012 et 2016, l'amélioration de la facture énérgétique est moins favorable à la France qu'à ses voisins, tandis qu'en période de flambée des prix du pétrole, comme cette année, la France tire avantage de son mix énergétique dont une partie réagit moins aux évolutions du cours du brent.



Au-delà de ces éléments, deux tendances plus structurelles participent à la baisse de la facture énergétique.

D'une part, la récente prise en compte de considérations environnementales pousse les pays européens à se tourner davantage vers les énergies renouvelables. En effet, un accord des Etats membres passé lors de la COP21 prévoit que les énergies propres doivent atteindre 27 % de la consommation européenne d'ici 2030. Actuellement la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale française est de 10 % quand celle des pays moins nucléarisés atteint déjà près de 15 % (18 %, pour l'Italie, 16 % pour l'Espagne et 14 % pour l'Allemagne – source Eurostat).

D'autre part, comme dans la plupart des économies avancées, la consommation d'énergie est mieux maîtrisée, du fait notamment des progrès techniques des matériels de transport, du bâtiment et des équipements.

Cela se mesure, entre autres, par l'amélioration de l'intensité energétique qui est le rapport entre la consommation d'énergie (mesurée en kilo d'équivalent pétrole) et le PIB en volume. Cet indicateur diminue dans les principaux pays européens. Pour l'ensemble de l'UE, il passe de 130 kilos d'équivalent pétrole par millier d'euros en 2012 à 120 kilos en 2015 (dernière donnée disponible).

La tertiarisation de l'économie moins énergétivore que le secteur industriel en déclin contribue également à faire reculer l'intensité énergétique en France, passant de 126 kilos en 2012 à 120 kilos en 2015.

Définition

La facture énergétique s'entend ici comme la somme des importations minorées des exportations pour les produits relevant de :

- la positions DE de la nomenclature agrégée A17 (hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets)
- la position C2 de la nomenclature agrégée A17 (produits pétroliers raffinés et coke)
- la position 2844 de la nomenclature SH4 et la position 84013000 de la nomenclature NC (uranimum).

L'uranium, les produits des industries extractives et les déchets sont regroupés dans la rubrique « Autres » dans le graphique 2.

Directeur de la publication : Rodolphe GINTZ 11, rue des deux Communes, 93558 Montreuil cedex Tél. 01 57 53 44 82

ISSN 1242-0336 Reproduction autorisée avec mention de la source Direction générale des douanes et droits indirects - Département des statistiques et des études économiques